1 Introduction
2 Analyse des dangers : fdseasygasket
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Octaméthylcyclotétrasiloxane
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit fdseasygasket
Company	PCS Innotec International NV
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fdseasygasket**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : fdseasygasket

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fdseasygasket**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	PCS Innotec International NV
État physique	liquide
Forme	pâte (liquide visqueux)
pH	Non disponible
Usage	Utilisation industrielle : produit d'étanchéité de très haute qualité et très facile à utiliser, destiné à remplacer ou renforcer toutes sortes de joints ou garnitures d'étanchéité standards sur une voiture, un camion, un bateau, une moto, etc., par exemple au niveau de la boîte de vitesses, des arbres d'entraînement, des arbres de transmission, du carter inférieur ou du couvercle de dynamo, d'allumage ou d'embrayage.
Date FDS	2018-08-13

La FDS date du 2018-08-13. Elle a donc 8 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Octaméthylcyclotétrasiloxane devrait être classée H410 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Inflammable

Mentions de danger :

- H229 Pressurised container: May burst if heated

Conseils de prudence :

- P210 P210

- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 P251
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire.

Transport :

- ADR : classe 2.2
- RID : pas disponible
- ADN : classe 2.2
- IMDG : classe 2.2
- IATA : classe 2.2
- UN : 1950

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : Le produit n'est généralement pas irritant pour la peau ; aucune mesure spécifique indiquée.

eyes : • Rincer soigneusement les yeux à l'eau pendant plusieurs minutes. • Retirer les lentilles de contact si elles sont portées et peuvent être facilement enlevées. • Continuer le rinçage après retrait des lentilles.

ingestion : • Appeler un centre antipoison ou consulter immédiatement un médecin en cas de malaise.

inhalation : • Si difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur. • La maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Octaméthylcyclotétrasiloxane

Identification

- N° CAS : 556-67-2
- N° EINECS : 209-136-7

Concentration :from 0.0 to 0.0

Dangers :

- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

FICHE2008Fiche n°271 - OctaméthylcyclotétrasiloxaneFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Octaméthylcyclotétrasiloxane »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[15, 19] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants • Porter des gants homologués (norme EN 374). • En cas de contact continu, privilégier des gants avec un temps de protection > 240 min (idéalement > 480 min). • Pour la protection à court terme / contre les projections, le même niveau est recommandé. • Épaisseur minimale recommandée : ≥ 0,35 mm (selon modèle et matériau). • En cas de contamination, remplacer immédiatement.
Yeux	Protection oculaire • Porter des lunettes de protection ou un écran facial en cas de danger d'éclaboussures.
Peau	Gants • Porter des gants homologués (norme EN 374). • En cas de contact continu, privilégier des gants avec un temps de protection > 240 min (idéalement > 480 min). • Pour la protection à court terme / contre les projections, le même niveau est recommandé. • Épaisseur minimale recommandée : ≥ 0,35 mm (selon modèle et matériau). • En cas de contamination, remplacer immédiatement.
Système respiratoire	Protection respiratoire • Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
	• Si ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire adapté (non détaillé dans le texte).
Corps	Vêtements de protection / Combinaisons • Porter un vêtement de protection approprié (exemple : combinaison).

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Utiliser l'équipement de protection individuel requis. - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. - Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	- Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. - Protéger du rayonnement solaire. - Stocker dans un endroit bien ventilé, sec et à l'abri du feu. - Ne pas fumer. - Tenir à l'écart de sources d'ignition. - Utiliser un sol imperméable formant une cuvette de rétention. - Conserver le récipient bien fermé, à l'abri de l'humidité et uniquement dans son récipient d'origine.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Utilisation industrielle : produit d'étanchéité de très haute qualité et très facile à utiliser, destiné à remplacer ou renforcer toutes sortes de joints ou garnitures d'étanchéité standards sur une voiture, un camion, un bateau, une moto, etc., par exemple au niveau de la boîte de vitesses, des arbres d'entraînement, des arbres de transmission, du carter inférieur ou du couvercle de dynamo, d'allumage ou d'embrayage.